

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-202-12**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Matane :

Que le conseil municipal de la Ville de Matane a adopté le 21 août 2023 le *Règlement numéro VM-202-12 modifiant le règlement VM-202 concernant le programme Rénovation Québec / Ville de Matane 2023-2024*.

Que ce règlement est actuellement déposé au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville de Matane situé au 230, avenue Saint-Jérôme où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Que ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Matane, ce treizième (13^e) jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

La greffière,

M^e Marie-Claude Gagnon, oma
Avocate